

COMPTE RENDU DE REUNION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

SEANCE ORDINAIRE
Du Vendredi 18 novembre 2011
À 19h30 Mairie

Présents :

LOYEZ Philippe	PAYEN Jean Louis
CAPIEZ Frédéric	LHEUREUX Valérie
CRETZAZ Laurent	MARGERIN Isabelle
DESOIGNIES Patrick	RAGO Jean Luc
LOUIS Bruno	OUENNOURE Jean Jacques

Procurations:

--

Absents:

HARBONNIER Peggy	MARTEEL Philippe
LAURENS Nadia	VILLOTEAU Joël
LEGROS Marie Reine	

ORDRE DU JOUR

- **Décisions modificatives**
- **Taux taxe d'équipement**
- **Appels d'offres Brigades Escaut Rivière**
- **Plantation Marronniers**
- **PLU**
- **Salle de Judo « travaux »**
- **Illuminations**
- **Reversement Electricité SIDEC**
- **Dossier SIDEC**
- **Point subvention Eglise**
- **Permis construire Eglise**
- **Contrat de maitrise d'œuvre Eglise**
- **Dossier Partenord**
- **INSEE / recensement**
- **Bulletin Municipal**
- **Préparation Vœux du Maire**
- **Classe de Mer**
- **Adhésion de la commune d'Esnes à la CAC**
- **Renouvellement contrat CAE**
- **Plantation d'arbres / SITA**
- **Départ Mme DOQUIN**
- **Questions diverses**

Les débats et décisions

➤ **Approbation du PV de la réunion précédente**

--Lecture faite le PV 16 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité

➤ **Décisions modificatives**

Budget 2011 - Décision modificative n° 4

M. le Maire expose à l'assemblée que des ajustements budgétaires, aux impacts limités sur l'équilibre général, doivent être opérés pour permettre à la commune de respecter ses engagements ou ses obligations réglementaires comptables.

- 1) Ecritures d'équilibre chapitre 011 pour 42 000 € ;
- 2) Augmentation des recettes pour les travaux en régie environ 42 000 € ;
- 3) Acquisition d'un véhicule 10 000 € et plantation de Marronniers 12 000 €;

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de procéder aux modifications budgétaires décrites dans le tableau ci-dessous.

(Montants exprimés en euros)

Art.	Intitulé	Budget primitif	Décisions modificatives		Nouveaux crédits
			Augmentation	Diminution	
<i>Section de fonctionnement</i>					
<i>Dépenses</i>					
6042	Achats de Prestations de services	500.00	6 000.00		6 500.00
60611	Eau et Assainissement	2 200.00	4 000.00		6 200.00
60623	Alimentation	3 000.00	7 500.00		10 500.00
60632	Fourniture Petit Equipement	3 000.00	7 500.00		10 500.00
64111	Rémunération principale	153 192.00	17 000.00		165 192.00
<i>Recettes</i>					
042	Travaux en Régie	14 060.00	42 000.00		56 060.00
<i>Section d'investissement</i>					
<i>Dépenses</i>					
2121	Plantation arbres et arbustes		12 000.00		12 000.00
2182	Matériel de Transport	0.00	10 000.00		10 000.00
2313	Travaux de Bâtiments	583997.79		64 000.00	519 997.79
040	Travaux en Régie	14 060.00	42 000.00		56 060.00

➤ **Taux taxe d'équipement**

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que pour assurer le financement des actions et des opérations d'urbanisme souvent coûteuses, un certain nombre de taxes ont été créées au fil du temps.

La loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative vient de modifier cette fiscalité. L'un des objectifs affichés par cette réforme vise à simplifier et améliorer la compréhension et la lisibilité du régime en réduisant le nombre d'outils de financement.

La taxe d'aménagement se substitue ainsi à plusieurs autres taxes, en particulier la taxe locale d'équipement (TLE). La loi a fixé son entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012. Sa mise en œuvre impose que la délibération soit adoptée avant le 30 novembre prochain.

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (tel que le permis de construire par exemple).

L'assiette de la taxe est constituée par la valeur déterminée forfaitairement par mètre carré de la surface de construction, dont le calcul vient d'être redéfini afin de ne plus prendre en compte l'isolation des murs.

Pour la part communale, la fourchette des taux est fixée entre 1% et 5%. Les communes peuvent pratiquer si elles le souhaitent des taux différents par secteur de leur territoire. Il peut être porté à 20 % dans certains secteurs, à condition de motiver cette décision par la nécessité de réaliser des travaux substantiels de voirie, de réseaux ou d'équipements publics.

Il est proposé d'instituer la taxe d'aménagement au taux de 2.5 % sur l'ensemble du territoire communal, identique à celui de la TLE actuellement en vigueur.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,
Vu le plan local d'urbanisme en cours de modification.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le taux de la taxe d'aménagement à 2.5 % sur l'ensemble du territoire communal.

➤ **Appels d'offres Brigades Escaut Rivière**
Cambrai utilise les **Brigades Rivière** M Lécluse de la CAC

Réhabilitation de l'Escaut
Collaboration avec les autres communes... pas simple
Proposition de reprendre l'expérience de Cambrai avec l'Escaut Rivière/ Bio Cambrésis
Projet sur 3 ans d'un montant d'étude à charge de la commune pour 5 000 € par an

Lancement de l'appel d'offre

➤ **Plantation Marronniers**
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour le devis de l'entreprise Etienne DESRUENNE Paysage de CAUROIR (59400) d'un montant de 9 910 € HT soit 11 852.36 € TTC concernant la gestion du patrimoine arborée (renouvellement de l'alignement de Marronniers) situé rue Pasteur et autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec bon pour accord.
8 arbres abattus et remplacés par 15 arbres les 30 novembre et 1^{er} décembre 2011
Un arrêté de circulation alternée sera pris pour la semaine complète

➤ **PLU**
Suite à l'appel d'offre Environnement Conseil a été retenu, en plus ils étaient les moins disant
1ere réunion le 17 novembre 2011

Le 13 décembre 2011 réunion avec les agriculteurs

Autre réunion avec les enfants des écoles

Projets de modification du plu suivant :

Partie Escaut coté canal : réservation en zone réservée

Champ de M Lefebvre en zone humide et boisé

Terrain de Deleau ..en zone constructible

Calage avec le Scott de Cambrai

Salle de Judo et école....trop juste si la commune évolue (et pourquoi pas une construction dans le terrain libre dans l'espace vert

La commission sera composée de DORIS JC TOURNANT JP RAGO JL LOUIS B
CRETIAZ L PAYEN JL OUENNOURE JJ LOYEZ P DESOIGNIES P

Salle de Judo « travaux »

Principal soucis : plaquage des murs et plafond ainsi que les Travaux d'éclairage et de miroir

2 devis sont à +-21 000 pour les deux lots murs et plafond tant par Guette et DM Rénov

Si l'on attribue chaque lot à l'artisan spécialiste le cout descend à 14 000 pour les 2 lots

Décision approuvées par le conseil

Guette : les murs

Dm Rénov : plafond

Eclairage+ VMC : 7 811€ TTC OK pour LAVALLARD

Miroir 2700 TTCCover glass filiale de Fontaine DESMOULIN

Divers ...peinture ...3 000 €

Les employés de commune feront les toilettes

Durée de travaux de 2 mois au moins

Date à voir.... Vacances scolaires ...fermeture durant X temps ou grande vacances ?

➤ **Illuminations**

Allée des marronniers éclairage on fait rien pour cette année ...

Eclairage de la place par des spots : zone 30 en vert et les autres bleus

Mise en valeur de l'arbre de la Mairie

A voir pour l'éclairage de deux arbres près arrêt bus espace D Leclercq

Réparation des anciennes guirlandes : proposition de Gérald pour former le personnel communal....pour les années à venir

➤ **Reversement Electricité SIDEC**

Le reversement de l'électricité sera de 100 %

➤ **Dossier SIDEC**

Des travaux en plus de l'enfouissement des réseaux en 2010 avaient été faits (abatage de deux poteaux) pour une somme évaluée par EITF de l'ordre de 2 à 3 000€

Or la facture se monte à 19 000 €

Le conseil donne son accord pour ne pas payer en l'état la facture

➤ **Point sur l'Eglise**

➤ **subvention Eglise**

80 000 € du sous préfet

...80% de Subvention. Le dossier sera prioritaire mi 2012

Travaux fin 2012

➤ **Permis construire Eglise**

Sera déposé en décembre 2011

➤ **Contrat de maîtrise d'œuvre Eglise**

Le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de couverture et de mise en sécurité de l'Eglise a été confié à Monsieur BEAUCAMP André, Architecte 23 bis, rue Saint Georges 59400 CAMBRAI.

La rémunération de l'Architecte est fixée au taux de 7% du montant estimatif hors taxes des travaux comme précisé ci-dessous :

Le montant estimatif des travaux est estimé à :	303 540.00 € H.T
Le taux de rémunération :	7 %
Le montant des honoraires est estimé à :	21 250.00 € HT

Après discussion, le conseil Municipal :

-Donne son accord pour le choix de Monsieur BEAUCAMP, Architecte.

-Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

➤ **Dossier Partenord**

La Démolition de l'ancien hangar près du local des pompiers pour la construction de la résidence de l'Escaut avait été évaluée en 2006 à 56 900 €

Partenord réclame actuellement la somme de 39 523€ pour solde de tout compte

Une subvention sera demandée auprès de la CAC

➤ **INSEE / recensement**

Un mois : du 19 janvier 2012 au 18 février 2012

Objectif recenser les habitants et les logements – 350 logements

Objectif important dans la mesure où la commune a des subventions basée sur la population

Structure un coordinateur (F Capiez) + deux agents recenseurs.

➤ **Bulletin Municipal**

Penser aux articles sachant que le bulletin paraîtra début janvier

Un diaporama sera fait par l'*Equipe-Web*

Penser à donner les photos que l'on veut y faire figurer

➤ **Préparation Vœux du Maire**

Le **6 janvier 2012 à 19h**

Une invitation personnelle sera adressée à chaque habitant

Chaque adjoint aura 3 mn*

Ordre des discours

Véronique

Frédéric

Bruno

Laurent

Valérie

Patrick

Marie Reine
Philippe

Médaille de la ville : P Pavy, Mme Doquin , Gérald Lavalard, Daniel Leclercq
+/- 250 invités sont attendus

➤ **Classe de Mer**
Classe de Mer du 16 à avril au 21 avril 2012

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'organiser une classe de Mer pour les enfants du CE2, CM1, CM2 de l'Ecole primaire de Noyelles sur Escaut du 16 avril au 21 avril 2012, le coût de ce voyage s'élève à 10 000€ (Somme totale prévue pour 21 enfants et 4 accompagnateurs)

Classe de Mer qui se déroulera au Mont St Michel

-fixe la participation des familles à 100 Euros par enfant, les parents auront la possibilité de régler en 5 fois soit :

- 1 chèque de 20 € le 10 décembre 2011
- 1 chèque de 20 € le 10 janvier 2012
- 1 chèque de 20 € le 10 février 2012
- 1 chèque de 20 € le 10 mars 2012
- 1 chèque de 20 € le 10 avril 2012

Le reste soit 7900 € étant à la charge d'EDEN.

➤ **Adhésion de la commune d'Esnes à la CAC**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre des dispositions de la loi du 16 décembre 2010, Monsieur le Préfet a souhaité recueillir l'avis des conseils municipaux et des organes délibérants des EPCI sur le projet de schéma intercommunal.

Ce projet prévoyait notamment la fusion de la communauté de communes du Caudrésis, et du Catésis avec la communauté de communes Espace Sud Cambrésis.

La commune d'Esnes, qui fait partie de cette dernière, avait, par le biais de ses représentants, informé la Communauté d'Agglomération de Cambrai de son souhait d'intégrer la CAC.

Dans notre avis lors du conseil communautaire du 20 juin 2011, nous avons donné un avis favorable à la fusion de la Communauté de Communes du Caudrésis et Catésis avec celle de l'Espace Sud tout en demandant l'intégration de la commune d'Esnes à la CAC.

A ce jour Monsieur le Sous-Préfet, nous demande de délibérer favorablement pour l'adhésion de la commune d'Esnes à la CAC au premier janvier 2012.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le principe de cette adhésion au premier janvier 2012
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes à cet effet.

➤ **Renouvellement contrat CAE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement du CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mme BOCQUET Bernadette pour une durée de 1 an du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

➤ **Plantation d'arbres / SITA**

Plantation d'arbres avec le concours des enfants de l'école le lundi 28 novembre 2011

➤ **Départ Mme DOQUIN**

Départ prévue le 31 décembre, et donc avant les vacances de Noël

Pot de départ le 13 janvier 2012 à 19h 30

(pour mémoire le repas de la commune le 14 janvier 2012)

La liste des invités seront gérés par Véro et Valérie.

➤ **Questions diverses**

Sacem ..à voir pour faire un règlement groupé pour un moindre coût

Renouvellement du fourgon des pompiers par un Renault Mascott pour +/- 10 000 €

La séance est levée à 22 h 00